

**Réunion ordinaire du conseil municipal  
De Sully la Chapelle  
Le 5 mars 2026**

**PROCES-VERBAL de la 4<sup>ème</sup> séance**

---

Date de convocation :	24/02/2026
Conseillers en exercice :	8
Conseillers présents :	7
Procuration :	0
Publication de la liste :	06/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Sully la Chapelle se sont réunis, salle du conseil à la mairie, sur convocation d'une réunion ordinaire qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Patrick MORISSEAU, maire ;

**Étaient présents :**

M. Patrick MORISSEAU, maire

M. Alain KERN, 1<sup>er</sup> adjoint, M. Paul CAPELLE, 2<sup>ème</sup> adjoint - M. Christian de COURCY, 3<sup>ème</sup> adjoint

M. Marc CHEVALIER, M. Pierre RAGER et M. Gilles LEMAIRE (arrivé à 19h10)

**Absente :**

Mme Elodie FILLIOT

**Quorum :** 7/8

**Nomination d'un secrétaire de séance :** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. **M. Pierre RAGER est désigné secrétaire de séance.**

## Ordre du jour de la séance

Procès-verbaux des séances du 19 janvier 2026 (PV01) et du 9 février 2026 (PV03)

- 2026-08 Modification des tarifs de location de la salle polyvalente
- 2026-09 Avis pour centrale photovoltaïque au sol à Traînou
- 2026-10 Convention PICS
- Compte rendu des réunions extérieures
- Questions diverses

**ACCORD A L'UNANIMITE**

## Approbation du compte rendu du Conseil Municipal PV01 du 19 janvier 2026 à 18h45

Le compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2026 à 18h45 n'appelle aucune observation.

### VOTE

En exercice	8	<b>POUR</b>	<b>7</b>
Présents	7	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	0	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	7	<b>TOTAL</b>	<b>7</b>

## Approbation du compte rendu du Conseil Municipal PV03 du 9 février 2026 à 18h45

Le compte rendu du conseil municipal du 9 février 2026 à 18h45 n'appelle aucune observation.

### VOTE

En exercice	8	<b>POUR</b>	<b>7</b>
Présents	7	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	0	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	7	<b>TOTAL</b>	<b>7</b>

## 2026-08 Modification des tarifs de location de la salle polyvalente

M. le maire explique que lors du dernier conseil municipal du 9 février 2026 dans les questions diverses a été demandé de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil le fait de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente comme suit :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**- fixe les tarifs de location de la salle polyvalente comme suivent à dater du 5 mars 2026 :**

	Résidents de Sully la Chapelle	Résidents hors commune	Associations hors commune
Location sur une 1/2 journée	95,00 €	140,00 €	<del>                    </del>
Location sur deux journées	300,00 €	580,00 €	50,00 €
Caution correspondant au coût dû pour un nettoyage important après état des lieux	120,00 €		
Caution correspondant aux dégâts pouvant être fait lors de la location	600,00 €		
<u>Poubelles :</u> Chaque sac de 50 litres déposé	0.048 € TTC/Litre 1 sac = 50 Litres Soit 2,40 € TTC/sac		

**VOTE**

En exercice	8	<b>POUR</b>	<b>7</b>
Présents	7	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	0	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	7	<b>TOTAL</b>	<b>7</b>

**2026-09 Avis pour centrale photovoltaïque au sol à Traînou**

M. le maire explique avoir reçu un courrier de la Préfecture du Loiret demandant au conseil municipal de Sully la Chapelle de rendre un avis sur la mise en place d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Traînou en tant que commune limitrophe.

Le dossier a été envoyé aux conseillers municipaux en même temps que la convocation. Chacun a pu en prendre connaissance.

CdC indique être opposé à cette installation car elle consomme des terres agricoles (17 hectares). Cela défigure le paysage.

MC indique également être opposé à cette installation car elle défigure le paysage rural.

PC indique également être opposé à cette installation car le risque d'incendie est souvent négligé et pourtant très présent de plus si proche de la forêt.

PR explique son opposition pour des raisons économiques, des raisons de surproduction. Il se demande si des intérêts financiers, des demandes de subventions ne seraient pas l'objet de cette opération.

AK est contre.

GL est également contre par rapport à l'utilisation des centrales nucléaires pas assez utilisées.

PM indique son opposition par le fait d'une rentabilité discutable.

Le conseil municipal après discussion entre les conseillers

Décide d'un avis défavorable

Tous les élus s'opposent au projet, notamment en raison de la consommation de terres agricoles (17 hectares) et de l'impact paysager dans un environnement rural. Des inquiétudes sont également soulevées concernant le risque d'incendie lié à la proximité de la forêt. Enfin, des réserves portent sur les aspects économiques du projet, notamment sa rentabilité, un possible risque de surproduction et l'utilisation des capacités de production existantes.

**VOTE**

En exercice	8	<b>POUR</b>	<b>0</b>
Présents	7	<b>CONTRE</b>	<b>7</b>
Procurations	0	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	7	<b>TOTAL</b>	<b>7</b>

**2026-10 Convention PICS**

M. le maire explique que suite au conseil communautaire du 27 octobre 2025 une convention PICS est présentée au conseil municipal. Les conseillers municipaux ont eu par mail connaissance de tous les documents concernant le PICS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le Plan Intercommunal de Sauvegarde tel qu'annexé à la présente délibération,

Approuve la convention de mise à disposition des moyens humains, matériels et bâtimentaires dans le cadre du Plan Intercommunal de Sauvegarde,

Approuve la convention de mise à disposition d'une salle de repli à l'aéroport Orléans, Loire-Valley,  
Autorise le maire à signer le Plan Intercommunal de Sauvegarde et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du PICS,

Autorise le maire à signer la convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du PICS,

#### VOTE

En exercice	8	<b>POUR</b>	<b>7</b>
Présents	7	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	0	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	7	<b>TOTAL</b>	<b>7</b>

### Comptes rendus des réunions extérieures :

**PM : CCL bureau :** un protocole avec EPFLI du Département du Loiret a été accepté et sera signé prochainement par le Président de la CCL. La commission d'EPFLI aura lieu le 23/03/2026. La commune attend des nouvelles de la liquidation judiciaire de l'épicerie.

**AK : CCL voirie :** Les communes de Sigloy et d'Ouvrouer les champs ont demandé des reprises de voiries sur voiries neuves. Des liaisons cyclistes sont à l'étude. Il ne sera pas possible de les placer autrement que sur voirie. La commission doit prochainement étudier la demande de Tigy pour une liaison cycliste pour 900 000 euros. Tigy a fait la demande de 100 tonnes d'enrobé pour une reprise de flash.

Pour le fauchage de notre commune, il est compris deux passages de fauchage par an si nécessaire en fonction des saisons. Les fossés sont fait par le marché de la CCL avec VAL SOLOGNE BROYAGE en fonction des besoins.

**CdC : SIBCCA :** la réunion n'a pas abouti car le quorum n'était pas réuni, elle est reportée au 10 mars prochain. Une étude est en cours sur la commune de Boigny sur Bionne pour enlever un clapet.

**PC : SIRIS :** la participation de la commune pour le syndicat scolaire est d'environ 116 000 euros pour l'année 2026.

### QUESTIONS DIVERSES :

- Dépôts sauvages récurrents sont constatés au tri route des Maies : la mise en place d'une caméra doit être étudiée. Un devis a déjà été demandé.
- Remerciements du maire de Vitry aux Loges pour le don des tables
- Un grumier s'est renversé au château de Centimaison.
- La gendarmerie a été alerté par un trafic qui se passe au niveau du parking communal en face de la route de Trainou.
- Une caméra supplémentaire est aussi à réfléchir au parking de l'église. Un devis a déjà été demandé.
- Le maire souhaite rappeler les anniversaires des aînés qui ne sont pas à oublier ;

Plus aucune question restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h40

### SIGNATURES :

M. Patrick MORISSEAU, le maire

M. Pierre RAGER, le secrétaire de séance